



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 12 FÉVRIER 2026**

**OBJET : COMMUNICATION**

42/Association des Amis du Moulin de la Tour  
Mise à disposition de locaux - Convention

**IVRY**  
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

**ETAT DE PRESENCE POINT 42**

Nombre de membres composant le Conseil.....	47
Nombre de Conseillers en exercice.....	47
Présents.....	31
Absents représentés.....	7
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	4

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DOUZE FÉVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 42**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, adjoints au Maire

Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. Levrien, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, Mme MANGIN, M. Riedacker, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,  
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par M. PECQUEUX,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme OUDART.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
M. MRAIDI, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

M. AUDEBRAND, Conseiller municipal,

M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme OUABBAS, Conseillère municipale,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **COMMUNICATION**

42/Association des Amis du Moulin de la Tour  
Mise à disposition de locaux - Convention

### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2221-1,

vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée,

considérant que la commune est propriétaire à Ivry-sur-Seine, place du 8 mai 1945, d'un moulin à vent historique, d'une surface de 117,20 m<sup>2</sup>, qu'elle a déplacé de son implantation initiale dans le périmètre de la ZAC 21 du Petit-Ivry sur des parcelles de terrain situées 4, place du 8 mai 1945,

considérant que le moulin de la Tour a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté ministériel du 20 juillet 1979,

vu la convention de mise à disposition du 18 juillet 1990,

considérant que la convention de mise à disposition doit être renouvelée,

considérant que, par l'organisation régulière de visites du moulin, l'association permet gratuitement aux Ivryen·nes de découvrir ce monument exceptionnel du patrimoine local (dernier moulin à vent du Val-de-Marne),

considérant que la mise à disposition à titre gratuit constitue une subvention en nature,

vu l'autorisation de mise à disposition de locaux, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 37 voix pour, 1 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE la mise à disposition au profit de l'association des Amis du

Moulin de la Tour du dit Moulin de la Tour implanté sur des parcelles de terrain sises 4, place du 8 mai 1945, d'une surface de 117,20 m<sup>2</sup> et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté ministériel du 20 juillet 1979.

**ARTICLE 2** : INDIQUE que ladite autorisation est consentie pour une durée de trois ans, à compter de sa signature.

**ARTICLE 3** : DIT que cette autorisation de mise à disposition, en ce qu'elle concourt à l'intérêt public local, est consentie à titre gracieux.

**ARTICLE 4** : APPROUVE l'autorisation de mise à disposition des locaux au profit de l'association des Amis du moulin de la Tour et AUTORISE le maire ou son représentant légal à la signer.

**ARTICLE 5** : DIT que les dépenses qui en résulteront seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 25/02/2026